

Communiqué de presse



Réuni en conseil d'administration, REVHO, réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie, prend acte du rejet au Sénat de plusieurs propositions d'amendements visant à améliorer l'accès à l'avortement, dans le cadre de l'examen du projet de loi santé.

L'adoption de ces amendements aurait permis des avancées tangibles pour améliorer l'accès à l'IVG.

REVHO soutient les demandes suivantes :

- allongement du délai permettant l'accès à l'IVG jusqu'à 14 semaines de grossesse (16 SA),
- réalisation des IVG instrumentales par les sages-femmes,
- suppression de la double clause de conscience.

REVHO rappelle qu'une grande majorité des professionnels de santé réalisant des IVG instrumentales ont encore trop souvent des statuts précaires, et réclame des moyens pérennes et dédiés à l'activité d'orthogénie.

Sur le plan spécifique de l'IVG entre 14 et 16 semaines d'aménorrhée :

Peu nombreuses sont les femmes qui ont besoin d'une interruption volontaire de grossesse à ces termes. L'allongement des délais permettrait de les prendre en charge et de leur éviter un parcours humainement et financièrement difficile.

Dans la continuité des actions de formation développées depuis sa constitution, REVHO sera en mesure d'accompagner les changements de pratiques professionnelles qu'un allongement des délais rendra nécessaires.

L'équipe de REVHO.

Contact : admin.coordonateur@revho.fr

